**30ème CONGRÈS DE LA FIJ**

**TUNIS**

**11-14 juin 2019**

**MOTIONS URGENTES**

**1. Le gouvernement des États-Unis contre Julian Assange**

*Proposée par : MEAA, SNJ, SNJ-CGT, SNJ-CGT, CFDT*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* que les récentes inculpations prononcées par le gouvernement des États-Unis contre Julian Assange constituent une menace pour les journalistes et le journalisme dans le monde entier ;

*estimant* que les actes d'accusation, en porte-à-faux avec les décisions antérieures de la Cour suprême des États-Unis qui protègent les droits du Premier amendement, ont clairement pour finalité de poursuivre Assange pour avoir reçu et publié des informations vitales pour l'intérêt public ;

**soutient** l'appel de nos affiliés aux gouvernements du Royaume-Uni et d’Australie pour qu’ils résistent à la demande d'extradition d'Assange vers les États-Unis ;

**demande au Comité exécutif de la FIJ** de :

1. porter l’affaire devant le Conseil des droits de l’homme de l’ONU ;
2. inviter le Parlement européen et le Conseil de l’Europe à respecter la liberté d’opinion.

***ADOPTÉE***

**2. La décision de l'International New York Times de mettre fin à toutes les caricatures politiques quotidiennes**

*Proposée par : AGJPB-AVBB (Belgique), NWU, Dansk Journalist forbundet, CWA, SNJ-CGT*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*se déclarant* préoccupé par la décision de l’International New York Times, annoncée le 10 juin 2019, de mettre fin à toutes les caricatures politiques quotidiennes au 1er juillet 2019 ;

*considérant* cette décision comme une forme insidieuse de censure, car elle semble motivée par la publication d'une caricature considérée comme antisémite il y a deux mois ;

*rappelant* qu'une caricature est publiée sous la responsabilité éditoriale d'un rédacteur en chef et que rejeter la responsabilité sur les caricaturistes revient à déplacer les responsabilités ;

*rappelant* qu'en janvier 2015, les caricaturistes et les journalistes de Charlie Hebdo ont payé le prix ultime de leur vie dans l’exercice de leur droit à la liberté d'expression sur le lieu de leur travail et que personne n'oubliera jamais l'énorme soutien des journalistes, des médias et des citoyens du monde entier ;

**demande au Comité exécutif de la FIJ** de :

1. protester contre cette décision de la direction de l’International New York Times ;
2. exhorter les dirigeants de l’International New York Times à réviser leur décision au nom de la liberté d'expression.

***ADOPTÉE***

**3. Menace pour la liberté de la presse en France**

*Proposée par :* *SNJ, SNJ-CGT, CFDT*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*observant*

* que 10 personnes, dont 8 journalistes, un éditeur de presse et un technicien de trois médias – l’émission « Quotidien », le site « Disclose » et le quotidien « Le Monde » -, ont récemment été convoquées par la Direction générale du renseignement interne (DGSI) pour être interrogées sur des prétendues violations du « secret défense » ;
* que les premiers journalistes ont été entendus pour avoir publié des enquêtes sur la vente d'armes françaises à l'Arabie saoudite, qui auraient été utilisées au Yémen contre des populations civiles.
* que deux autres auditions concernaient des informations données dans le cadre de l'affaire Benalla, du nom de cet homme, très proche du Président de la République, impliqué dans plusieurs dossiers et licencié depuis des Services de sécurité de l'Elysée ;
* qu’une perquisition a été tentée contre Mediapart le 4 février mais repoussée par la direction et la rédaction du média ;
* que ces faits sont des actes d'intimidation visant à identifier les sources des journalistes ;

*compte tenu*

* que plus de 100 journalistes, selon le rapport bien documenté préparé par le journaliste David Dufresne, ont été empêchés de travailler par les forces de sécurité dans le cadre du mouvement social des gilets jaunes ; que des consœurs et confrères ont été arrêté(e)s aux barrages, fouillé(e)s, que leurs équipements ont été saisis et cassés, qu’ils ont été injurié(e)s, insulté(e)s, que leurs cartes de presse ont été subtilisées ; que des journalistes ont été placés en garde à vue, fichés et poursuivis en justice ;
* que des journalistes ont été sciemment matraqués et pris pour cible par des lanceurs de balles de défense (LBD) et d'autres grenades, que ces armes entrent dans la définition des armes de guerre, que certains journalistes ont été gravement blessés ;
* que ces faits constituent de graves restrictions à la liberté d'informer et d'être informé ;

*constatant* que, malgré de multiples mises en garde au niveau français et international, les autorités françaises sont dans le déni :

- **demande** une audition de la FIJ par le Président de la République française ;

- **soutient** la lettre ouverte au procureur de Paris, signée par de nombreuses organisations de défense des libertés et de nombreux avocats, journalistes et citoyens, réclamant la cessation de toutes ces procédures judiciaires ;

- **sollicite** la réalisation d’enquêtes indépendantes afin d'identifier les responsabilités des entraves et des agressions contre les journalistes ;

**- réaffirme** son soutien aux journalistes français et s'adressera en ce sens à toutes les organisations internationales qui se sont rendues en France pour auditionner les représentants des journalistes :

* les rapporteurs spéciaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme,
* le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe,
* le Comité économique, social et environnemental.

***ADOPTÉE***

**4. Les sanctions économiques contre les médias syriens**

*Proposée par : EC SESAR/Syrie*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* que lors de la Conférence annuelle du Syndicat des journalistes syriens, tenue le 9/5/2019, les journalistes ont soulevé les difficultés qu’ont les médias syriens à moderniser leurs équipements et à importer des technologies modernes en raison des sanctions coercitives unilatérales imposées par les États-Unis et les pays de l'Union européenne, en violation des lois et normes internationales et du deuxième point de la Section III des Statuts de la FIJ qui stipule « le respect et la défense de la liberté d’information, de la liberté des médias et de l’indépendance du journalisme, notamment par des activités de recherche et de contrôle des violations des droits des journalistes, et par des actions en faveur de la défense du journaliste et de son travail » ;

*conscient* que les administrations arabes Sat et Nilesat ont abandonné les chaînes syriennes (satellite syrien, chaîne d'information syrienne et chaîne Al-Duna) pour la diffusion par satellite ;

**condamne**ces sanctions contre les médias syriens comme une violation de la liberté et de l'indépendance des médias ;

**exige**que ces sanctions soient levées et que ces mesures soient immédiatement suspendues ;

**salue** et **adresse un message de solidarité** aux journalistes syriens qui ont été confrontés à toutes les formes de violence et de terrorisme en raison de leur travail professionnel ;

et **demande au Comité exécutif** de :

1. communiquer avec les organisations et mécanismes régionaux et internationaux pour faire pression sur ces pays afin qu'ils lèvent les sanctions et mettent fin à ces mesures ;
2. envoyer un message de solidarité et de soutien au Syndicat des journalistes syriens et l'aider dans cette affaire.

***ADOPTÉE***

**5. Perquisitions de la Police fédérale australienne au domicile d’un journaliste et aux bureaux de l’Australian Broadcasting Corporation**

*Proposée par MEAA*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*condamnant*les perquisitions effectuées récemment par la police fédérale australienne au domicile d'un journaliste et dans les bureaux de l'Australian Broadcasting Corporation qui constituent une grave atteinte à la liberté des médias et au droit démocratique des citoyens d'être informés des activités de leur gouvernement ;

*notant avec une profonde inquiétude*l'adoption récente par le Parlement australien d'une loi visant à restreindre les reportages d'intérêt public, à pénaliser le travail des journalistes d'investigation et à punir les lanceurs d’alerte qui diffusent des informations importantes dans l'intérêt public ;

*constatant* que l'Australie se présente comme un bastion de la liberté des médias, un avis gravement remis en cause par ces événements qui envoient un message dangereux au monde ;

**demande** au Parlement australien de prendre des mesures urgentes pour légiférer sur la protection des journalistes et de leurs sources confidentielles, et de mettre fin à son système de surveillance massive des données car la démocratie meurt dans les ténèbres et il est essentiel de maintenir un bon équilibre entre la sécurité nationale et la protection d'un journalisme libre et sans crainte, dans l'intérêt public.

***ADOPTÉE***

**6. Les propriétaires des médias contre le Fonds EDOEAP**

*Proposée par : JUADN et PEPU (Grèce)*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* que le 5 juin 2019, le tribunal a décidé que le Conseil d'Etat grec - la Cour Suprême du pays - entendrait l'appel interjeté par les propriétaires de médias contre le Fonds EDOEAP le 24 juin 2019, suivant les informations transmises aux syndicats des journalistes ;

*considérant* que le 24 juin 2019, lorsque le Conseil d'État grec se réunira pour entendre la plainte déposée par les employeurs des médias, sera mise en jeu l'existence même du fonds EDEOAP, qui fournit des soins médicaux et des pensions complémentaires à tous les journalistes et travailleurs des médias grecs et à leur famille ;

*notant* que l'appel à l'abolition de la contribution de 2% des employeurs des médias au Fonds EDOEAP a été déposé par l'Union des chaînes de télévision privées nationales de radiodiffusion représentant les propriétaires de télévision, qui a pu compter ensuite sur l’appui d'autres propriétaires de médias, soit un total de 57 appels ;

*rappelant* que les journalistes grecs ainsi que tous les travailleurs des médias mobilisés par leurs syndicats sont parvenus à un compromis honorable pour sauver le FONDS EDOEAP, couvrant les frais médicaux et pharmaceutiques des soins de santé pour eux tous et leurs familles ainsi que leurs pensions complémentaires, en obtenant une réduction d’impôt de 15% sur la contribution patronale de 2% (les radiodiffuseurs privés au lieu de 20% ne paient que 5%) ;

*rappelant également* qu'au cours des quatre dernières décennies, le Fonds EDOEAP a été un modèle d'assurance et de santé qui n'a jamais grevé le budget de l'État et qui est financé par les salariés et la contribution de 2% des employeurs ;

**invite ses délégués**, en solidarité avec les syndicats grecs JUADN et PEPU à exprimer à l’unisson leur solidarité avec les journalistes grecs et les travailleurs des médias qui risquent de perdre le Fonds EDOEAP, un modèle d'assurance et de santé qui a mis des décennies à se construire ;

**charge le nouveau Comité exécutif de la FIJ** de contribuer à la lutte des syndicats grecs JUADN et PEPU en apportant une solution viable pour que le Fonds EDOEAP poursuive ses activités au profit de tous les journalistes grecs, des travailleurs des médias et de leurs familles.

***ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ***

**7. La grève des femmes du 14 juin 2019 en Suisse**

*Proposée par Sergio Ferrari et Marco Geissbühler - SYNDICOM, Syndicat des médias et de la communication de Suisse -, le 12 juin 2019*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

**ratifie** la résolution prise par la réunion du Conseil de l’égalité hommes-femmes de la FIJ le 11.06.2019 ;

et **exprime** sa solidarité inconditionnelle avec la grève des femmes du 14 juin 2019 en Suisse, en particulier avec les femmes journalistes mobilisées pour la satisfaction de leurs revendications d’égalité salariale, contre tout type d’harcèlement, contre le sexisme dans le journalisme et pour favoriser la conciliation des activités professionnelles et familiales.

***Historique/ Justification***

Le 12 juin 2019 :

Les femmes suisses descendent dans la rue pour défendre leurs droits. Le 14 juin 1991, la grève des femmes qui s’est déroulée en Suisse a été suivie par des centaines de milliers de personnes dans tout le pays. Elles exigeaient un salaire égal pour un travail de valeur égale car ce principe n’était toujours pas mis en œuvre, malgré l’article constitutionnel de 1981 sur l’« égalité des droits entre femmes et hommes». Une deuxième journée de grève est donc prévue cette année en Suisse. Certaines entreprises ne respectent toujours pas l’égalité des salaires. Les écarts salariaux entre les hommes et les femmes s’élèvent à près de 20%. De plus, les femmes touchent en moyenne des pensions de retraite 40% inférieures à celles des hommes. Sous la devise « Plus de salaire. Plus de temps. Plus de respect !», le 14 juin prochain, les syndicats et les organisations de femmes appellent à lancer un signal fort pour l’égalité dans tout le pays. Les professionnelles des médias ont élaboré un cahier de revendications qu’elles présenteront à leurs employeurs. Voici leurs revendications :

Pouvoir éditorial

Dans les médias en Suisse, trois postes de direction sur quatre sont occupés par des hommes. Le personnel des rédactions politiques et économiques est à 70% masculin. Les rubriques concourant à la formation de l’opinion, à savoir les analyses et les commentaires, sont aussi essentiellement confiées à des hommes. Nous exigeons qu’il soit mis un terme à ce déséquilibre entre les sexes qui perdure depuis des années.

Egalité des salaires

Dans l’industrie suisse des médias, à parité d’expérience professionnelle, les femmes gagnent 700 francs de moins par mois que les hommes. Pour les postes de cadres, la différence salariale moyenne atteint même 1400 francs. Nous exigeons un salaire égal à travail égal.

Conciliation des activités professionnelles et familiales

Pour les professionnel·le·s des médias, la maternité demeure un obstacle à la carrière. 54% des femmes qui travaillent dans les médias ont moins de 30 ans alors que 30% seulement ont plus de 50 ans (ou plus de 12 ans d’expérience professionnelle). Nous exigeons des structures de travail compatibles avec les besoins des familles à tous les niveaux hiérarchiques, aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

Harcèlement

Parce que nous sommes des femmes, nous sommes régulièrement la cible, dans notre environnement professionnel ainsi que sur les réseaux sociaux et Internet, de propos dépréciatifs et de manifestations de harcèlement. Nous exigeons des employeurs qu’ils nous soutiennent et nous protègent contre ces phénomènes.

Sexisme dans le journalisme

Les femmes sont nettement sous-représentées dans l’espace médiatique suisse. Et quand elles sont présentes, c’est souvent de manière stéréotypée. Trop peu visibles en tant sujets actifs, les femmes tendent même à disparaitre de la couverture médiatique au-delà d’un certain âge. Nous exigeons une représentation médiatique adéquate des femmes et de la variété de leurs projets professionnels et de leurs modes de vie. Cet objectif doit être ancré dans les directives éditoriales de chaque média.

***ADOPTÉE***

**8. Sécurité des journalistes aux Philippines**

*Proposée par le NUJ, Philippines*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*alarmé* par l'arrestation de Margarita Valle, journaliste chevronnée de 61 ans, par les forces de l'État philippin, et par sa détention au secret pendant près de 12 heures le 10 juin, pour une prétendue erreur d'identité ;

*considérant* que 12 professionnels des médias aux Philippines ont été tués depuis l'entrée en fonction du Président Rodrigo Duterte le 30 juin 2016 ;

*préoccupé* par le fait que des professionnels des médias perçus comme critiques à l'égard de l'administration Duterte ont été arrêtés, poursuivis au pénal et au civil, et sont victimes de harcèlement et d'agressions ;

*troublé* par le fait que le Syndicat national des journalistes des Philippines, affilié à la Fédération internationale des journalistes, figure parmi les médias et les organisations de la société civile étiquetés « rouge » et faussement considérés comme ayant un lien avec des complots de déstabilisation non fondés contre le gouvernement philippin ;

*notant* que le 23 novembre 2019 marque le 10e anniversaire du massacre d'Ampatuan aux Philippines, au cours duquel 58 personnes, dont 32 travailleurs des médias, ont été abattues ;

*notant en outre* qu'après près de dix ans, aucun des suspects n'a été condamné pour ce massacre, considéré comme la pire agression au monde contre des professionnels des médias ;

*estimant* que la solidarité et le soutien actif font partie intégrante de la protection de tous les professionnels des médias et de la lutte contre l'impunité ;

*reconnaissant* le rôle de la Fédération internationale des journalistes et de ses affiliés dans la garantie de la sécurité des professionnels des médias et l’aide donnée pour que justice soit rendue aux victimes du massacre ;

**appelle** le Président philippin Rodrigo Duterte et le gouvernement philippin à défendre la liberté de la presse et à assurer la sécurité des professionnels des médias aux Philippines ;

**exige** que le gouvernement philippin prenne des mesures concrètes et crédibles pour résoudre le meurtre de professionnels des médias philippins et prévenir de nouvelles agressions ;

**exige en outre** l’accélération du procès du massacre de 2019 ;

**soutient** l'Union nationale des journalistes des Philippines dans sa lutte contre l'aggravation de l'impunité et pour que justice soit faite pour les victimes de ce massacre ;

**enjoint** tous les affiliés à soutenir activement la communauté des médias philippins et les familles des journalistes assassinés en lançant des actions et en s'associant aux actions en cours pour défendre la liberté de la presse aux Philippines et commémorer le 10e anniversaire du massacre, le 23 novembre 2019, qui a été déclaré Journée internationale pour la fin de l'impunité.

***ADOPTÉE***

**9. Pour la défense de la démocratie et de la justice au Brésil ! Libérez Lula !**

*Proposée par la Fédération nationale des journalistes du Brésil – FENAJ*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* que sont de plus en plus menacés l'état de droit et les garanties d'une procédure régulière privant les citoyens de l'accès à la justice ;

*rappelant* que l'ancien Président brésilien Luís Inácio Lula da Silva a été envoyé en prison le 7 avril 2018 pour des présomptions de délits reposant sur des accusations principalement verbales, obtenues de prisonniers poussés à réaliser de faux témoignages contre Lula, sans aucune preuve crédible qui puisse étayer sa condamnation ;

*préoccupé* par le procès extrêmement expéditif de Lula, sans précédent dans le système judiciaire brésilien, dont l'objectif évident était d’empêcher sa candidature aux élections présidentielles de 2018 ;

*notant* que l'ancien juge Sérgio Moro, qui a dirigé le procès de Lula en première instance et ordonné l'arrestation de l'ancien Président, a été nommé ministre du gouvernement du Président Jair Bolsonaro, un candidat qui a bénéficié directement de la décision judiciaire de condamner Lula ;

*soulignant* que les preuves des actions illégales et partiales de l'ancien juge Sergio Moro dans la procédure qui a conduit à la condamnation de Lula ont été mises au jour le 9 juin 2019 ;

*soulignant* qu’il ne pourra y avoir de confiance dans la justice et la démocratie au Brésil tant que sera maintenue la condamnation de Lula ;

**soutient** le mouvement social et démocratique brésilien en déclarant que Lula est, fondamentalement, un prisonnier politique ;

**exige** la révision de la condamnation de l'ancien président Lula et sa libération immédiate ;

et **soutient** le peuple brésilien et les journalistes de ce pays dans leur lutte pour le droit de décider librement de leur destin.

Libérez Lula !

***ADOPTÉE À LA MAJORITÉ***

**10. Menaces sur le service public de l’audiovisuel en France et soutien à la grève de ce jeudi 13 juin**

*Proposée par le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT, France*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* que les principaux médias publics français sont menacés par des mesures économiques drastiques, que le gouvernement a décidé de supprimer 190 millions d’euros au financement de l’audiovisuel public, tout en lui exigeant de consacrer 100 millions par an au numérique, que ces mesures auront sans nul doute des conséquences sociales néfastes et nuiront à la qualité des programmes et de l’information ;

*notant* que les syndicats ont appris le 6 juin dernier que la direction de Radio France, la radio publique, avait annoncé sa volonté de réduire le budget de 60 millions d’euros d’ici 2022 alors que France Inter est récemment devenue la radio la plus écoutée du pays, preuve de la reconnaissance des auditeurs pour la qualité du travail de leurs journalistes ;

*notant également* que la direction de France Télévision, la télévision publique française, a décidé de favoriser le départ de 2000 travailleurs, soit 25% des effectifs d’ici 2022 et d’imposer une économie de 400 millions d’euros ;

*suite* à l’annonce des journalistes de lancer un mouvement de grève ce jeudi 13 juin pour exiger le maintien du journal télévisé « Soir 3 », de la chaîne France 3, pour l’envoyer vers la nouvelle chaîne France Info à l’audience confidentielle ;

*considérant enfin* que le service public d’information est un pilier de la démocratie ;

*considérant encore* qu’à l’heure de la désinformation par les réseaux sociaux, les médias publics français  ont besoin d’une stabilité, voire d’une augmentation des investissements publics ;

**exprime** son soutien à tous les journalistes du service public audiovisuel français, ainsi qu’à ses membres adhérents SNJ, SNJ-CGT, CFDT ;

**demande** au gouvernement de respecter le dialogue social et d’améliorer au lieu d’affaiblir les conditions de travail, notamment des travailleurs précaires ;

**rappelle** que la précarisation des journalistes entraîne la désinformation des citoyens.

***ADOPTÉE***

**11. Ordonnance sur les délinquants en fuite**

*Proposée par l’Association des journalistes taïwanais – AJT*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* l’usage disproportionné de la force par la police de Hong Kong contre les citoyens qui protestent contre l’éventuelle seconde lecture de l’ordonnance controversée du 12 juin sur les délinquants fugitifs ;

**exhorte** la FIJ à se joindre à nos collègues de la Fédération des journalistes de Hong Kong pour condamner l'insistance des autorités de Hong Kong à promulguer cette ordonnance face à une opposition publique écrasante, qui a blessé de nombreux policiers et citoyens et à au moins un employé d'un journal de Hong Kong ;

<<https://www.hkja.org.hk/en/statements/the-hong-kong-journalists-association-called-on-chief-executive-carrie-lam-to-intervene-immediately-to-stop-the-police-from-harassing-journalists-reporting-on-the-massive-demonstration-against-the-fug/>>

**demande instamment** aux autorités de Hong Kong de retirer le projet d'ordonnance qui permettrait l'extradition de toute personne résidant, visitant ou transitant par Hong Kong en tant que « fugitifs » afin d'être jugée en République populaire de Chine (RPC) ;

Extrader des personnes de Hong Kong et d'autres pays ou territoires vers la République populaire de Chine, qui n'a pas d'indépendance judiciaire effective ou de protection des droits de l'homme, empêcherait ces personnes d'avoir accès même à des normes minimales de procès équitable et contreviendrait ainsi aux obligations de Hong Kong en vertu du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et d'autres traités internationaux des droits humains.

Compte tenu du non-respect notoire de la liberté d'expression et de la presse en République populaire de Chine, l'adoption de ce projet d'ordonnance aura un impact effrayant sur la liberté d'expression et la liberté de la presse et sur la sécurité des journalistes qui ne se limiterait pas à Hong Kong, mais qui dépasserait largement les frontières de la République populaire de Chine et de la région de l'Asie orientale.

La FIJ, et en particulier ses affiliés à Taiwan ainsi qu'à Hong Kong et Macao, sont confrontés à une pression croissante de l'influence politique de la RPC qui menace la liberté d'expression et de la couverture médiatique ainsi que les droits humains fondamentaux.

***ADOPTÉE***

**12. Appel aux Nations Unies pour mettre un terme à la politique d’exclusion discriminatoire des journalistes de Taïwan**

*Proposée par l’Association des journalistes taïwanais – AJT*

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* l'exclusion discriminatoire des journalistes de Taïwan par les Nations Unies lors de l'Assemblée mondiale de la santé de cette année à Genève, qui avait commencé en mai dernier sans que personne ne se présente pour représenter Taïwan ;

*constatant* que parmi les quelque 23,8 millions de personnes qui ont été privées de la possibilité de s'exprimer, on compte des journalistes qui se sont vu interdire l'accès aux points de presse de l'Assemblée pour être titulaires d'un passeport taïwanais et avoir travaillé pour une véritable organisation de médias officiellement enregistrée à Taiwan ;

*notant* que les journalistes auxquels l'accès a été refusé sont des ressortissants taïwanais employés par la Central News Agency (CNA), qui produisent chaque jour 1.600 nouvelles en anglais, japonais et espagnol en plus du mandarin ;

**exige** que les Nations Unies cessent d'opprimer les journalistes parce qu'ils sont ce qu'ils sont, pour le choix de pour qui ils ont choisi de travailler et de supprimer immédiatement le terme dictant que le passeport du demandeur doit être délivré par un État reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies. (<https://www.unog.ch/80256EDD006B9C2E/(httpPages)/70991F6887C73B2280256EE700379C58?OpenDocument>)

Le Congrès mondial de la Fédération internationale des journalistes, réuni à Tunis du 11 au 14 juin 2019,

*considérant* que le libellé de cette obligation de disposer d’un passeport délivré par un État reconnu par l’Assemblée générale des Nations Unies s’étend à tous les détenteurs d'un passeport taïwanais, niant ainsi leurs intérêts, que ce libellé est discriminatoire car il établit l’inégalité devant la loi ;

**exige** que le Bureau de l’Assemblée retire ce terme des règles d'application.

**exige également** que pour la prochaine Assemblée générale des Nations Unies et les événements à venir, le Bureau accorde aux journalistes taïwanais un accès aux médias honorant ainsi leur droit en tant que « représentants accrédités des médias », leur permettant d'entreprendre des tâches telles que celles énumérées à la section 5 des Directives sur l’accès des médias au Palais des Nations à Genève qui régit l’  « Accès des médias aux réunions et autres activités au Palais des Nations ».

***ADOPTÉE***

**13. Vers une possible libération de Mumia Abu Jamal après 37 ans de détention arbitraire (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes)**

LE CONGRÈS DE LA FIJ, réuni à Tunis du (du 11 au  14 juin 2019), prend acte d’une décision majeure de la justice de Pennsylvanie récemment prononcée en faveur du journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal, prisonnier politique depuis 37 ans dans les geôles états-uniennes.

Relevant que  notre confrère, accusé de l’assassinat d’un policier blanc survenu en 1981 à Philadelphie (Pennsylvanie), a enfin pu faire valoir ses droits à interjeter appel avec son équipe de défense devant la Cour suprême de Pennsylvanie en vue de la révision de son procès.

Rappelant que Mumia a été condamné à mort à la suite de l'accusation d’assassinat contre le policier Faulkner ce qu’il a toujours niée.

Soulignant qu’il a été échappé à deux reprises à l'exécution programmée grâce une puissante mobilisation internationale, notre collègue a passé 30 années dans le couloir de la mort. En 2011, suite à des irrégularités reconnues par la Cour suprême des Etats-Unis, sa peine avait été commuée en prison à vie sans possibilité de libération conditionnelle. Autrement dit, cela signifiait une nouvelle condamnation à mourir en prison.

Notant qu'en ce début d'année 2019 la justice de Pennsylvanie donnait enfin un droit d'appel à Mumia Abu-Jamal en raison du fait que la magistrat Ronald Castille avait été impliqué en sa qualité de procureur puis de de juge à la Cour suprême de Pennsylvanie, une pratique désormais interdite par une nouvelle jurisprudence de la Cour suprême des Etats-Unis.

Constatant que le nouveau procureur de Philadelphie, après avoir contesté cette décision y a finalement renoncé face à la mobilisation internationale, ce jugement de plein droit autorise la défense de Mumia à engager la procédure d'appel. La dernière marche, celle de la révision de sa condamnation, dépendra de la décision de la Cour suprême de Pennsylvanie.

Dans ces conditions, la FIJ, représentant 600.000 journalistes dans le monde, appelle urgemment les autorités politiques et judiciaires de Pennsylvanie à renoncer à faire obstacle à la manifestation de la vérité dans cette affaire durant 37 années d'injustice et de souffrance pour Mumia et sa famille. Reconnaître son droit à un nouveau procès pour qu'il puisse défendre son innocence, tel est l'objectif de cette motion pour que cet homme qui vient de fêter son 65° anniversaire derrière les barreaux puisse recouvrer la liberté.

Lors du congrès d’Angers (France 2016), les délégués avaient voté une motion appelant à la solidarité avec Mumia et à sa libération. Pour appuyer cette demande, le secrétaire général de la FIJ avait adressé une lettre aux autorités de l’Etat de Pennsylvanie.

Aujourd’hui, les syndicatsfrançais (SNJ, SNJ-CGT, CFDT-Journalistes) proposent au Comité exécutif nouvellement élu de s’adresser dès la clôture du congrès de Tunis au Gouverneur de Pennsylvanie en l'enjoignant de mettre un terme au calvaire dont Mumia a été victime.

***ADOPTÉE***